

PETR Pays Loire Beauce

De: jean-paul lescure <jean.paul.lescure@gmail.com>
Envoyé: jeudi 4 mai 2023 21:58
À: PETR Pays Loire Beauce
Objet: Enquête SCOT - à l'attention de M. le président de la commission d'enquête
Pièces jointes: SCOT-Observations jp Lescure.docx

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Ecologue et Directeur de Recherche honoraire à l'Institut de Recherche pour le Développement, je suis particulièrement sensible aux questions touchant le développement de notre territoire que j'espère compatible avec les multiples enjeux liés à l'environnement, au climat et à la biodiversité. Je me suis penché sur l'enquête publique concernant le SCOT, mais la taille du document et le temps disponible ne m'ont pas permis d'aller au bout de l'analyse. J'ai cependant noté un manque certain de rigueur méthodologique dans l'approche démographique qui conditionne une grande partie des décisions d'aménagement qui devront être prises dans les années à venir. J'estime pour ma part que de ce fait de nombreuses propositions devraient être invalidées en l'état. Je regrette également la très mauvaise qualité des cartes annexées au document qui ne permettent pas de prendre la mesure des propositions en termes d'espace et d'intégration. Enfin, étant donné la taille et la complexité du document, je pense qu'il est nécessaire de donner plus de publicité à cette enquête et de rallonger les délais de réponse.

Je vous prie de trouver en pièce jointe l'ensemble de mes observations.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie, Monsieur le Président de la commission d'enquête, de recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Paul Lescure



Sans virus.www.avast.com

Jean-Paul Lescure

26 Rue des Querres, 45190 Beaugency

Directeur de Recherche honoraire à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Observations sur le Scot des territoires ruraux de l'Orléanais, Schéma de cohérence territoriales, PETR Pays Loire Beauce, Pièce numéro 3 Document d'orientation et d'objectifs.

Pour certaines observations je me concentre sur la CC Terres du val de Loire et pour d'autres sur la portion de territoire située au long de la route Orléans Blois, incluant les communes de Meung sur Loire, Baule, Beaugency et Tavers.

Remarque générale :

Le document présente certaines données obsolètes ce qui n'est pas admissible dans un document de cette importance. La liste des communes ne prend pas en compte la création de la nouvelle commune de Beauce-la-Romaine. Les données démographiques ne prennent pas en compte le recensement de l'INSEE 2019 pourtant accessible en ligne.

Sur le découpage administratif (page 36):

Les communes de Ouzouer-le-Marché, La colombe, Membrolles, Prénouvellon, Semerville, Tripleville, Verdes, sont aujourd'hui réunies sous le nom de Beauce-la-Romaine.

Sur le franchissement de la Loire (page 44) :

Prescription 37, franchissement de la Loire : cette prescription est trop floue pour être convaincante car elle ne précise pas ce mode de franchissement. S'agit-il de doubler le pont de Meung/Loire par une passerelle piétons-vélos, à l'image de ce qui a été fait sur le pont de Chatillon sur Loire par exemple, ou doit-on entendre qu'il s'agit de redonner vie au projet de franchissement plus en aval qui avait été évoqué il y a plusieurs années puis abandonné. Cette prescription ne peut être admise en l'état étant donné son manque de clarté.

Prescription 37, contournement de Beaugency : pourquoi ouvrir la voie à ce contournement plutôt que d'obliger les poids lourds non desserte locale à utiliser l'autoroute ce qui est fait dans d'autres lieux en France. Un tel contournement ne manquera pas d'augmenter le trafic au niveau du feu tricolore de Baule, à moins d'aménager aussi un contournement efficace de cette commune. En tout une emprise importante sur les terres agricoles. En bref on poursuit le grignotage comme avant ! Sur la prescription 38, entrées de villes. Une belle prescription mais un peu tardive ! Toutes les entrées de villes sont déjà largement défigurées par les zones artisanales et commerciales qui s'étendent sur des kilomètres. Alors ces aménagements sont-ils prévus pour faire tampon entre ces zones et la campagne ? On ne voit pas très bien !

Observations sur la démographie, page 54.

Tableau « programmation de logements du SCOT.

Les données 2008 proviennent bien de l'INSEE. Elles donnent pour la CC qui nous concerne 46147 habitants. La population 2018 estimée à 48768 habitants n'est pas sourcée. Soit un taux de croissance annuel moyen de 0,554 et non de 0,55 comme annoncé. Mais ce taux n'est pas sourcé non plus. Néanmoins c'est en l'utilisant que la population 2023 est estimée à 50134 habitants. Le recensement 2019 est ignoré. Il donne une population de 49013 habitants soit un taux d'accroissement annuel moyen de de 0,5306. C'est sur ce taux calculé entre deux données INSEE

qu'il faut se baser. L'estimation de la population en 2023 est alors de 49959 habitants. Une différence mineure mais réelle.

L'accroissement de la population entre 2008 et 2023 pour la CC qui nous intéresse est d'environ 8,5% (8,64 pour les chiffres donnés dans le tableau publié). Mais il ne doit pas masquer les fortes disparités entre communes.

n° INSEE	Commune	2008	2013	Accroissement 2008-2013	2019	Accroissement 2013-2019	accroissement 2008-2019	accroissement 2008-2019 %
45019	Baccon	681	715	34	654	-61	-27	-4,0
45024	Baule	2028	2044	16	2065	21	37	1,8
41173	Beauce la Romaine	3194	3449	255	3488	39	294	9,2
45028	Beaugency	7715	7519	-196	7339	-180	-376	-4,9
41017	Binas	717	717	0	659	-58	-58	-8,1
45067	Chaingy	3432	3582	150	3881	299	449	13,1
45081	Charsonville	615	591	-24	613	22	-2	-0,3
45098	Cléry-Saint-André	3147	3343	196	3425	82	278	8,8
45109	Coulmiers	522	561	39	541	-20	19	3,6
45116	Cravant	930	964	34	956	-8	26	2,8
45130	Dry	1385	1406	21	1397	-9	12	0,9
45134	Epieds en Beauce	1400	1495	95	1430	-65	30	2,1
45167	Huisseau-su-Mauve	1679	1663	-16	1704	41	25	1,5
45179	Lailly-en-val	2500	2901	401	3103	202	603	24,1
45020	Le Bardon	955	1047	92	987	-60	32	3,4
45196	Mareau-au-pré	1256	1264	8	1508	244	252	20,1
45202	Messas	888	871	-17	1004	133	116	13,1
45203	Meung sur loire	6122	6129	7	6540	411	418	6,8
45204	Mézières-lez-Cléry	753	814	61	815	1	62	8,2
45264	Rozières-en-Beauce	184	195	11	185	-10	1	0,5
45269	Saint-Ay	3060	3230	170	3561	331	501	16,4
41219	Saint Laurent des Bois	268	298	30	310	12	42	15,7
45317	Tavers	1306	1357	51	1357	0	51	3,9
41289	Villermain	322	378	56	391	13	69	21,4
45344	Villorceau	1088	1154	66	1100	-54	12	1,1
	TOTAL	46147	47687	1540	49013	1326	2866	

Pour le secteur qui m'intéresse, les communes de Meung/Loire, Baule, Beaugency et Tavers, on notera le très faible accroissement de population entre 2008 et 2019. Cet accroissement correspond à un taux moyen d'accroissement annuel de 0,41. Cet état de fait n'a absolument pas été souligné dans le document consulté.

n° INSEE	Commune	2008	2013	Accroissement 2008-2013	2019	Accroissement 2013-2019	accroissement 2008-2019	accroissement 2008-2019 %
45024	Baule	2028	2044	16	2065	21	37	1,8
45028	Beaugency	7715	7519	-196	7339	-180	-376	-4,9
45317	Tavers	1306	1357	51	1357	0	51	3,9
45203	Meung sur loire	6122	6129	7	6540	411	418	6,8
TOTAL		25016	25671	655	26163	492	1147	4,6

Dans ce secteur nous sommes en tous les cas très loin du taux de croissance moyen annuel de 0,71 appliqué par le document pour estimer l'accroissement de population jusqu'en 2043. On remarque que la valeur de ce taux n'est absolument pas justifiée, ni hypothèse ni source...en bref une valeur tirée d'un chapeau de magicien ! Le document fait ainsi état d'une prévision de 57754 habitants soit un accroissement de 7620 habitants.

Si on applique pour la communauté de commune le taux observé actuellement de 0,554, on obtient une population 2043 de 54991 habitants soit un accroissement de 5857 habitants.

Si enfin tenant on applique le taux de 0,41, observé par l'INSEE durant ces onze dernières années, on obtient 54409 habitants soit un accroissement de 4275, soit 56% seulement de l'accroissement annoncé !

En l'absence de source sérieuse pour justifier la valeur choisie du taux d'accroissement moyen annuel, on doit considérer que les projections faites dans le document ne sont pas crédibles ainsi donc que toutes les conclusions tirées pour les besoins en logements neufs.

Pour l'ensemble des communes de Meung/Loire, Baule, Beaugency et Tavers, l'accroissement de population serait de 7029 habitants avec un taux de 0,71 (valeur retenue dans le document), de 5337 avec un taux de 0,554 et seulement 3852 avec un taux de 0,41.

En termes de logements neufs (ou de nouveau habités), et si l'on prend la valeur de 2,2 comme nombre moyen d'habitants par ménage publié par l'INSEE en 2019 pour la communauté de commune, on passerait, selon le taux d'accroissement retenu, de 3195 (0,71), à 2426 (0,554) et 1751 (0,41).

On peut donc mesurer l'importance du choix de la valeur du taux moyen d'accroissement annuel qui ne saurait être utilisé sans de sérieuses justifications. En leur absence on peut considérer que les projections sur lesquelles se base le SCOT en termes d'habitats sont très probablement surévaluées.

Page 67 prescription 63, densité des nouveaux logements.

Outre les réserves ci-dessus, on peut se demander pourquoi la densité à l'hectare n'est pas dès 2023 de 15 logements par hectare. De plus 15 logements hectares correspondent à des parcelles de 660 m² voirie comprise. Soit environ 500 m² par terrain ce qui laisse supposer que l'on reste dans un modèle pavillonnaire. Ne serait-il pas possible d'opter pour un autre modèle de type villageois avec maisons jointives et jardins derrière. Certaines communes ont opté pour ce type d'aménagement moins consommateur d'espace. Je pense par exemple à un éco-quartier dans la commune de Croisilles (62128_) que j'ai eu l'occasion de visiter. Il y en a probablement bien d'autres sur le territoire.

Les besoins annuels sont probablement surévalués, voir ci-dessus.

Sur les cartes

Elles sont toutes parfaitement illisibles, d'une part du fait de leur format A4 mais surtout parce que les coloriages masquent presque totalement l'image aérienne. De ce fait on ne peut se repérer. Par exemple sur la carte « tache urbaine de Beaugency » il faut vraiment regarder très attentivement pour repérer ne serait-ce que la voie de chemin de fer.

Les différentes cartes des zones d'activité (Les Sablons à Meung, Les Bredanes et Synergie Val de Loire à Baule, Actiloire à Beaugency, les Portes de Tavers à Tavers) laissent toutes supposer qu'il existe des dents creuses dans les zones actuelles, ce qui se confirme par l'examen des images Google Earth. Ces terrains ont des propriétaires qui ne les ont pas mis en valeur. Il est dit quelque part dans le document que de ce fait ils ne sont pas considérés comme des dents creuses. Soit, mais plutôt que d'envisager des extensions au grand bonheur des propriétaires de terres agricoles qui vont bénéficier de belles plus-values, ne faudrait-il pas obliger – ou inciter fortement – les propriétaires négligents à mettre en valeur leurs terrains ?

La carte de la zone Synergie Val de Loire est incomplète. La zone s'étend jusqu'à l'entrée de l'autoroute alors que l'image la limite bien avant. Et que signifient les surfaces colorées en vert clair et vert foncé, ce n'est pas indiqué dans la légende (observations valables pour toutes les cartes).

Sur la zone portes de Tavers on s'interroge sur le positionnement de l'extension, prévue au nord de la voie de chemin de fer, une zone privée d'accès. Au sud, entre la zone déjà utilisée et la zone urbaine, il existe des terres agricoles enclavées. Pourquoi ne pas y prévoir l'extension plutôt que d'aller au nord ce qui suppose création d'accès. De plus je remarque que l'une des parcelles prévues est une zone boisée. N'est-il pas urgent de conserver aujourd'hui les zones boisées ?

Conclusion

Il y aurait probablement de nombreuses autres observations à faire sur ce document mais le temps me manque. En l'état, je considère que **ce document souffre de graves défauts méthodologiques qui le rendent peu crédible ainsi que d'un rendu cartographique médiocre** qu'un étudiant de Master 2 n'oserait pas proposer.